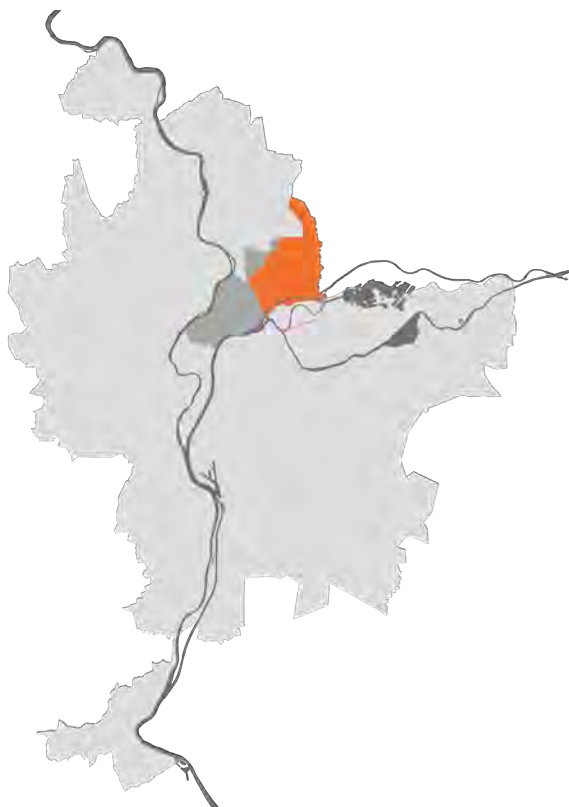


RÉVISION N°2
Approbation - 2019

RILLIEUX-LA-PAPE

RÈGLEMENT

C.3.2 Périmètres d'Intérêt Patrimonial



Propos introductifs

Patrimoines, identités et valeurs :

Au-delà d'un patrimoine remarquable, reconnu et préservé par différents outils relevant de l'Etat ou des collectivités (Sites Patrimoniaux Remarquables ou Monuments Historiques) se développe un patrimoine plus discret, dit ordinaire. Il est souvent présent dans notre environnement mais est peu remarqué et s'incarne en des formes matérielles et immatérielles diverses. Il s'agit d'un patrimoine pluriel, contrasté et vivant. Souvent méconnu, sa disparition laisse pourtant des séquelles et de son absence naît un manque.

Là où le patrimoine exceptionnel est unique, remarquable et assimilable à un chef d'œuvre, le patrimoine ordinaire est pluriel. Ce dernier existe dans sa relation au local et non pas dans une représentativité, une exemplarité, un prestige architectural. Patrimoine plus commun, attaché au quotidien, il est le témoignage de l'histoire d'un territoire, de son développement et de ses transformations.

L'enjeu de sa révélation est donc primordial, d'autant qu'il souffre d'une grande fragilité, due à son caractère ordinaire mais également à la pression de contextes urbains en forte mutation. A ce titre, le PLU-H joue un rôle de transmission d'un héritage à intégrer dans la construction de la ville de demain.

Identification et reconnaissance, révéler le patrimoine ordinaire :

La méthode d'identification des éléments patrimoniaux a été uniformisée sur les 59 communes de la Métropole de Lyon. Toutefois, ce recensement ne prétend pas à l'exhaustivité et traduit plutôt une représentativité, au regard de la diversité et de la richesse des territoires.

Il importe d'élargir le regard sur le patrimoine et sa place dans la ville. Il est également nécessaire d'avancer avec discernement en étant vigilant aux excès ; tout ne peut être patrimoine, puisque tout ne fait pas sens et ne se distingue pas du point de vue de l'intérêt collectif.

La diversité des paysages induit des formes urbaines nombreuses et variées. En conséquence, les typologies sont multiples. L'architecture résidentielle, qu'elle soit sous forme individuelle ou collective, est très présente et constitue l'une des principales catégories de patrimoine ordinaire qui se démarque par sa forte présence, son échelle « du quotidien », sa valeur sociale et mémorielle... Fortement mutables au regard de leur modestie, ces typologies n'en restent pas moins des marqueurs du paysage urbain et peuvent aussi constituer des inspirations pour les nouvelles constructions. Constitutifs du bien commun, ces ensembles servent l'intérêt collectif et sont porteurs de valeurs mémorielles, identitaires voire exemplaires. Certains d'entre eux correspondent à un milieu urbain, d'autres appartiennent à un patrimoine vernaculaire plutôt de type rural qui rappelle le quotidien d'un temps passé.

Les travaux de la Conservation du patrimoine du Département du Rhône (anciennement préinventaire des monuments et richesses artistiques) et du Service Régional de l'Inventaire ont largement alimenté les descriptifs des éléments identifiés ; tout comme certains ouvrages réalisés par les communes, associations communales, ou encore le syndicat mixte des Monts d'Or par exemple, qui ont servi de sources d'information.

Une démarche non exhaustive et un parti-pris :

Le parti-pris a été d'identifier des ensembles en privilégiant la traduction en périmètre d'intérêt patrimonial de ceux potentiellement plus menacés par l'évolution urbaine ou plus représentatifs du territoire, de la diversité des formes urbaines dans les secteurs où celle-ci est porteuse de valeurs d'identité. Ainsi, tous les secteurs patrimoniaux n'ont pas été systématiquement identifiés en PIP mais peuvent parfois faire l'objet d'une attention particulière en termes d'outils réglementaires, de type zonage, outils graphiques...

Ils délimitent des ensembles urbains, bâtis et paysagers constitués et cohérents.

Guide de lecture et mode d'emploi :

Dans ces périmètres, la collectivité souhaite sensibiliser toute intervention au respect de l'identité des quartiers, pour promouvoir une stratification du paysage urbain tout en conciliant innovation, créativité et respect de la ville existante. Les périmètres d'intérêt patrimonial sont à la fois une règle et des outils d'information et de dialogue entre la collectivité et les porteurs de projet, fondé, non seulement sur la règle, mais aussi une recherche qualitative à partir d'une connaissance partagée.

Chacun de ces PIP fait l'objet d'une fiche d'identification. Celle-ci précise les caractéristiques essentielles qui fondent l'intérêt patrimonial de ces ensembles. Elle comporte également des prescriptions qui visent à guider tout projet pour ces ensembles, pour concourir à mettre en valeur et révéler les caractéristiques patrimoniales de l'ensemble identifié.

Pour aller plus loin

- Le rapport de présentation, tome 1-partie 3, les *formes et qualités urbaines, le patrimoine bâti : un socle pour un développement urbain respectueux des « identités » locales* ;
- Le rapport de présentation, tome 3-partie 4, le *défi environnemental : aménager un cadre de vie de qualité en alliant valeur patrimoniale, nouvelles formes urbaines et offre de service et d'équipement* ;
- Le règlement, chapitre 4, *qualité urbaine et architecturale, définitions et règles*.

SOMMAIRE

PIP A1 - Le Village.....	p.4
PIP A2 - Vancia.....	p.8
PIP A3 - Vieux Crépieux.....	p.10
PIP B1 - La Roue.....	p.12
PIP B2 - Les Broses.....	p.16
PIP B3 - Cité Genevrey.....	p.18

Identification

Localisation : Rue de la République, Route de Strasbourg, rue Pasteur, rue du Général Brosset

Typologie : Tissu compact de centre ancien et de hameau

Valeur : Mémoirelle, urbaine et historique



Caractéristiques à retenir

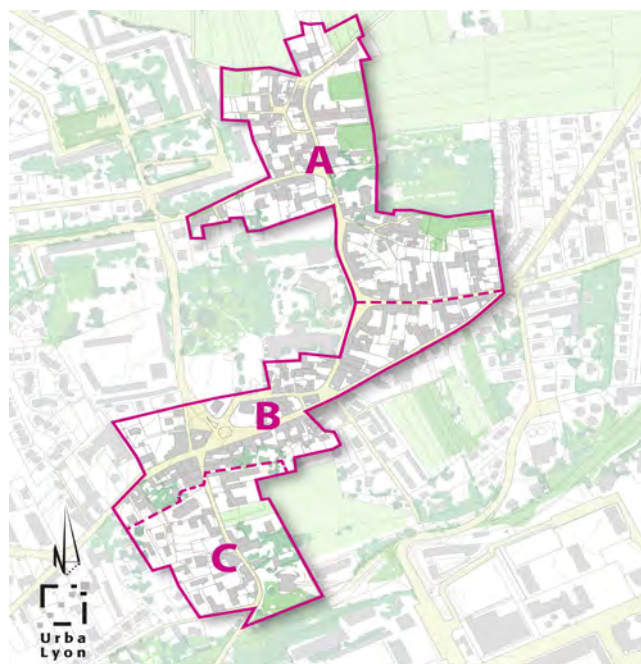
CONTEXTE :

- Le paysage du village est à la fois le fruit de la tradition rurale (morphologie et architecture traditionnelle), mais également des mutations internes qui ont modelé l'espace urbain et font cohabiter fermes et habitat plus citadin.
- Le tissu urbain est divers et de qualité. Il présente une multitude de lieux identitaires, d'ambiances singulières.
- Ce périmètre peut être subdivisé en 3 séquences :
 - Au nord, rue de la République, avec un caractère rural plus affirmé (tissu imbriqué, système de cours, portails et murs...),
 - Route de Strasbourg, avec commerces en rez-de-chaussée, et un caractère qui s'apparente au faubourg,
 - Autour de l'église Saint-Denis, un bâti plus hétéroclite intégré dans la pente.
- Le Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) compte des Eléments Bâti Patrimoniaux (EBP) identifiés au PLU-H.

CARACTERISTIQUES :

- La structure urbaine résulte de l'imbrication de trois éléments. En effet, il existe une relation forte entre la trame viaire, la forme parcellaire et l'implantation bâtie. Ce système produit l'identité morphologique du tissu et garantit sa permanence.
- La trame viaire est irrégulière, caractérisée par un système de desserte complexe créant une variété d'espaces publics et semi-publics, d'impasses et de ruelles. La rue se ramifie à l'intérieur de l'îlot par des impasses desservant plusieurs propriétés.
- Les parcelles sont de taille et de dispositions irrégulières. Elles s'organisent de manière complexe et enchevêtrée. Souvent perpendiculaires à la rue, longues et de grande taille, elles permettent le prolongement du bâti à l'intérieur de la parcelle.

- La forme bâtie s'est développée sous influence bressane et conserve un caractère rural. L'habitat est groupé (continuité et mitoyenneté). Maisons et fermes sont austères, composées de plusieurs corps de bâtiments disposés en « L » ou en « U » autour d'une cour d'exploitation.
- La façade sur la rue est simple, sans ouverture, (volumes simples, façades lisses, matériaux régionaux, murs en pisé, assise en soubassement en pierre ou galets).



Nord du bourg (séquence A)

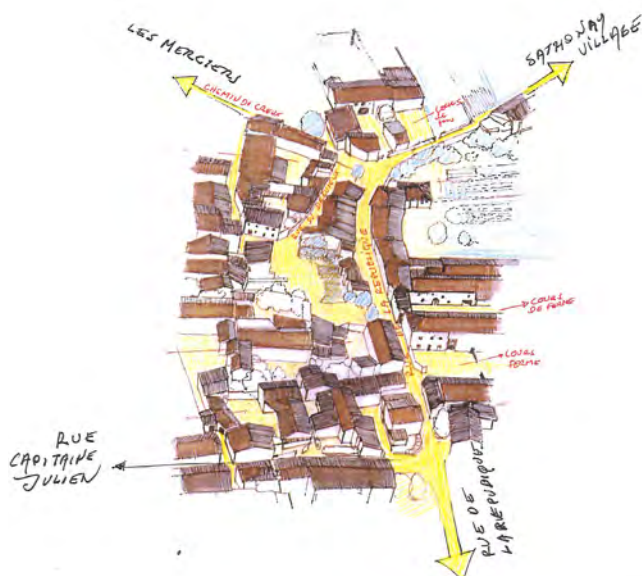
- La structure parcellaire du nord du bourg a déterminé la singularité et la qualité des ambiances de la morphologie bâtie. Celle-ci est composée, à la fois d'un habitat rural dense disposé en alignement sur rue et en continuité, dont l'architecture est traditionnelle (pisé, banchages, encadrements en pierre, linteaux en bois) ; mais également

Caractéristiques à retenir

de grandes propriétés ou grands corps de ferme organisés autour de cours en cœur d'îlot (distribuant des bâtiments situés en fond de parcelle). L'ensemble de ces formes bâties a une hauteur variant globalement de 10 mètres à 12 mètres.

- Le paysage de la rue de République ou de la rue du Capitaine Julien est caractérisé par de hauts murs animés parfois de portes ou portails (encadrements en pierre, linteaux en bois).

- A partir de ces voies structurantes, se développent parfois des venelles ou passages en impasse, desservant des bâtiments situés dans la profondeur des parcelles en cœur d'îlot. Ce secteur se caractérise donc aussi par la variété de ses espaces publics / semi - publics / privés.



Route de Strasbourg (séquence B)

La route de Strasbourg est constituée d'un paysage de faubourg défini par un tissu et une architecture composites manquant d'unité. Cette voie, issue de la percée du XIX^e siècle, a une géométrie rectiligne avec un gabarit régulier sur une première partie, puis un rétrécissement de son emprise en direction de l'Est. Cette percée a durablement désorganisé le parcellaire d'origine qui, sans logique marquée aujourd'hui, porte un bâti hétéroclite de hauteur et d'architecture variées (hauteur variant de 7 à 15 mètres). Toutefois, la façade sud de la voie semble plus organisée que la façade nord, avec un bâti en continu et implanté à l'alignement de la rue.

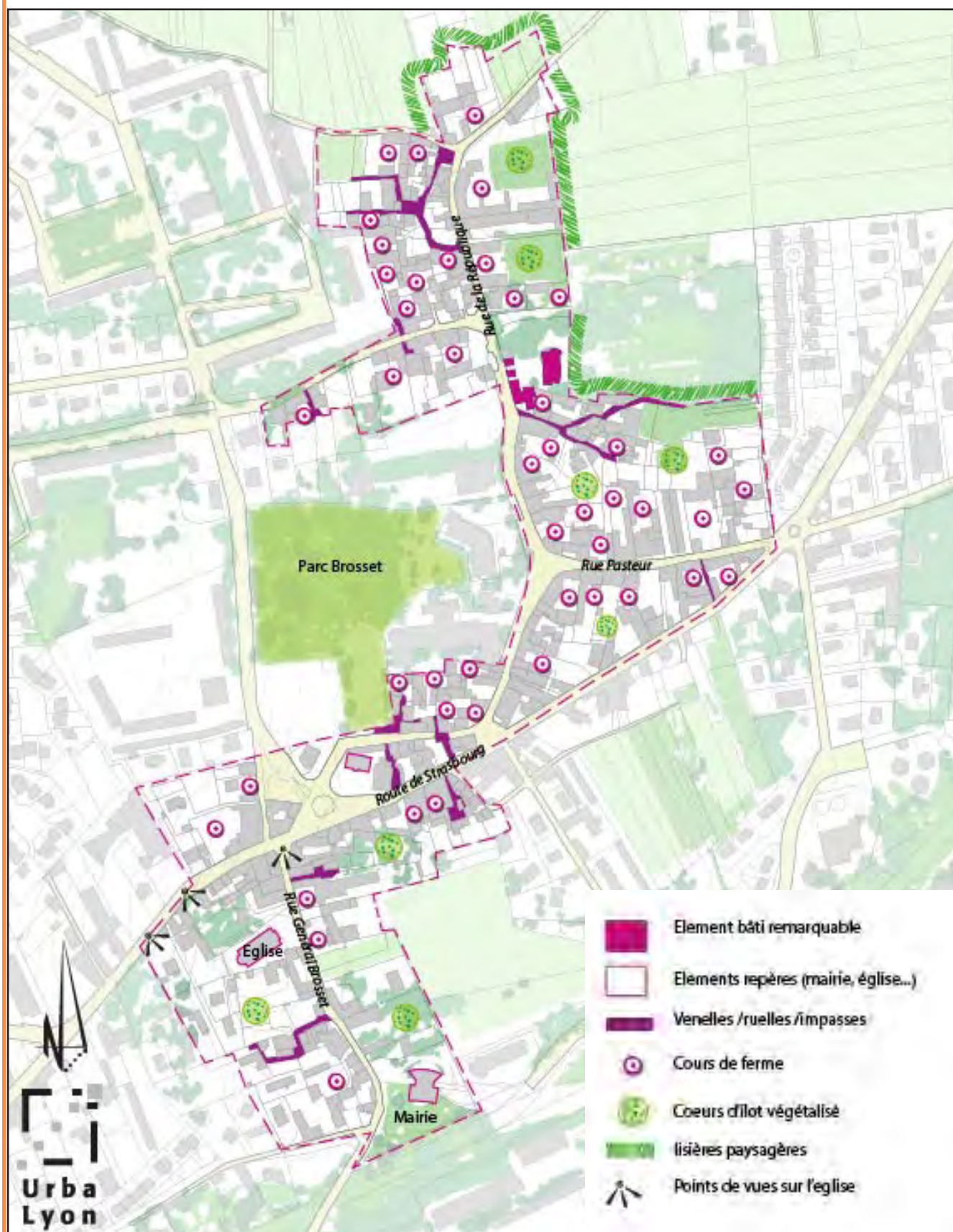
Autour de l'église (séquence C)

Cette séquence constitue le lieu de naissance du village situé au sommet d'une butte et perceptible depuis des vues lointaines. Le bâti hétéroclite est disposé en gradin, et de ce fait, respecte les vues sur le monument, et offre une lecture claire de l'organisation de ce sous-secteur. Toutefois, il est caractérisé par une juxtaposition d'architectures différentes, (fermes traditionnelles, église néo-classique, château du XIX^e s, immeubles récents) dont les hauteurs varient de 7 à 15 mètres.

AMBIANCES AUTOUR DE LA RUE DREVIEUX



Caractéristiques à retenir



Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature et d'ornementation à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : jalousies, persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux pans sont admises. Sur les volumes annexes, d'autres types de toiture sont admis. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

< Plus précisément Route de Strasbourg (séquence B) - Cf principes d'aménagement de l'OAP n°2 : travailler l'insertion des nouvelles constructions sur la partie centrale de la route de Strasbourg et place de Verdun.

< Plus précisément sur le nord du bourg (séquence A) et autour de l'église (séquence C) : Seul le Volume Enveloppe de Toiture et de Couronnement (VETC) bas est admis.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction à valeur patrimoniale.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés, sauf percées ponctuelles. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble

< Plus précisément dans le nord du bourg (séquence A) :

Préserver la qualité paysagère : organiser les nouvelles constructions autour des espaces de respiration que sont les coeurs d'îlots.

Préserver le rapport au grand paysage : les vues sur la zone agricole au nord et à l'est sont à préserver.

< Plus précisément autour de l'église (séquence C) :

Préserver les vues lointaines sur l'église Saint-Denis: les nouvelles constructions doivent par leur épannelage, préserver les vues existantes sur l'église.

Identification

Localisation : Route de Strasbourg

Typologie : Tissu de hameau

Valeur : Mémoirelle, urbaine et historique



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Vancia est un ancien hameau dépendant du village de Miribel dans l'Ain, détaché en 1968 pour être adjoint à la commune de Rillieux lors du passage de celle-ci dans le département du Rhône ;
- Il est situé au nord de la commune, il se développe principalement autour de la route de Strasbourg. Les chemins de Sathonay Village et de Neyron viennent l'étoffer au nord et au sud.
- Cet ensemble est développé au coeur des terres agricoles, le long de la voie historique de Rillieux aux Echets. L'écrin agricole, bien que réduit aux abords des constructions, demeure encore et constitue une caractéristique fondatrice de l'identité du hameau ;
- Le tissu du hameau est encore relativement homogène sur rue, malgré la présence d'habitat pavillonnaire ; la partie Est du hameau est plus authentique que la partie ouest qui a subi une évolution plus importante, liée à la proximité des équipements (église édifée en 1860 et le groupe scolaire entre 1879 et 1881...) ;
- L'une des particularité du village de Vancia est sa proximité avec le fort éponyme, implanté à l'interface entre les communes de Rillieux-la-Pape et Sathonay-Village ; implanté au nord-ouest de cet ancien hameau, il constitue un élément identitaire remarquable.

CARACTERISTIQUES :

- Le tissu se développe le long de la voie historique, de façon linéaire. Le bâti est encore homogène sur rue, mais il est doublé par de l'habitat pavillonnaire à l'arrière. Il s'implante en front continu à l'alignement, de manière plutôt parallèle à la voie, se retournant sur la parcelle autour d'une cour. La présence de l'église Sainte Pierre apporte une respiration dans le linéaire dense du tissu historique. L'est du chemin de Neyron se démarque par un système d'implantation semi-continu, plutôt en peigne mais structuré sur rue par des murs.
- Les constructions affichent un caractère rural marqué avec la présence de portails, murs, cours. Les maisons sont de volumétrie simple, monolithiques, et possèdent pour la majorité un étage. Dans certains cas, un deuxième étage est aménagé dans les combles.
- Le bâti présente une architecture ordinaire, de facture modeste, principalement en pisé enduit, avec soubassement en pierre ou galet à tête de chat. Les façades sont lisses et ne présentent que peu d'éléments de modénature (encadrements de baies de pierre à feuillure, appuis de baies en saillie, porte en arc en plein cintre, chaînage d'angles).
- La continuité bâtie est principalement assurée les constructions et les murs pignons, des murs de clôture de cours et de jardins viennent parfois la renforcer, marquant



Caractéristiques à retenir

de façon plus prégnante l'étroitesse de la voie et le caractère rural de l'ensemble.

- Le paysage sur rue est minéral, parfois interrompu par la végétation des cours ou jardins débordant sur rue (végétation courante, grimpante ou perception des jardins). Les jardins sont développés à l'arrière des parcelles, de façon anecdotique parfois au regard de la contrainte du

parcellaire en lanière (étroitesse et profondeur) ; toutefois la partie est de Vancia est en contact direct avec les zones agricoles qui pénètrent directement ou indirectement (percées visuelles) dans le hameau.

- L'identité rurale du hameau de Vancia est accentuée par la permanence des liens de ce tissu avec les espaces agricoles environnant.

Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : jalousies, persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Seul le Volume Enveloppe de Toiture et de Couronnement (VETC) bas est admis.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux pans sont admises. Sur les volumes annexes, d'autres types de toiture sont admis. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction à valeur patrimoniale.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés, sauf percées ponctuelles. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.

Identification

Localisation : Chemin du Vieux Crépieux

Typologie : Tissu de hameau

Valeur : Mémoirelle, urbaine et historique



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Situé à l'extrême sud-ouest de la commune de Rillieux-La-Pape, ce hameau est à la limite de la commune de Caluire-et-Cuire. Il s'implante au sommet de la balme, au-dessus du Rhône.

- Le Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) compte des Éléments Bâti Patrimoniaux (EBP) identifiés au PLU-H.

CARACTERISTIQUES :

- Le hameau de Vieux Crépieux est un ensemble historique, implanté dans la côtière du Rhône.

- Le tissu est homogène et authentique. Son caractère insulaire, dû à la coupure par la voie ferrée et l'intégration dans la balme boisée, lui a permis de conserver ses caractéristiques intrinsèques. Il s'organise de manière concentrique, très ramassée sur elle-même, autour d'un îlot central.

- Le bâti est implanté à l'alignement, en front de rue et de manière continue. La continuité bâtie est assurée par les maisons mais également par les clôtures des cours et jardins. Cependant ces clôtures varient aussi bien dans la hauteur que dans les matériaux, ce qui crée des transparences et anime le paysage urbain. A noter la présence d'un alignement de garages accolé à l'existant qui perturbe la cohérence de l'ensemble.

- Les maisons comportent un étage, dans de rares cas un deuxième étage est aménagé dans les combles. Les toitures sont à deux pans, les orientations sont variables. Le bâti est majoritairement de facture ordinaire. Les façades sont lisses et présentent peu de modénature (appuis de baies en saillie). La qualité architecturale du hameau est rehaussée par la présence de quelques maisons plus bourgeoises, présentant une modénature plus riche (chaînages d'angle harpés, bichromie des façades) dominant la balme.

- Ce hameau constitue un élément identitaire de la Balme du Rhône.



Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : jalousies, persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Seul le Volume Enveloppe de Toiture et de Couronnement (VETC) bas est admis.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux pans sont admises. Sur les volumes annexes, d'autres types de toiture sont admis. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec

l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction à valeur patrimoniale.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés, sauf percées ponctuelles. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.

Identification

Adresse : Rue du Mont Cindré, allée de la Scarpe, rue de la Bièvre, rue de l'Esnonne, rue de la Barse, rue de l'Albanne, rue de l'Ormente, rue du Tholon, rue du Tremelin ...

Typologie : Tissu pavillonnaire issu d'un plan de composition

Valeur : Urbaine et paysagère



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Le lotissement s'est implanté à la fin des années 1950, dans une ancienne grande-propriété dont quelques boisements peuvent encore témoigner, ainsi que la toponymie de la place du Château (l'ancienne maison bourgeoise se situait à cet emplacement précis, le reste de la propriété étant constituée de clairière et massifs boisés)

- L'ensemble est issu d'un plan d'aménagement qui suit une logique d'implantation ordonnancée selon deux typologies

- un ensemble pavillonnaire sur la majeure partie jusqu'à l'ouest, simultanément la partie Est est plutôt lotie par des immeubles collectifs, de type barre.

- Plusieurs phases de construction sont à relever : Dans un premier temps, l'allée de la Scarpe constituait la limite ouest et la rue de la Barse la limite nord ; puis au début des années 60, le lotissement s'est étendue jusqu'à la route de Fontaines ; enfin, au début des années 70, il s'est étendu au nord, le long de la rue du Mont-Cindre.

- Le long de la rue de la Barse, le quartier pavillonnaire fait donc face à un secteur d'immeubles collectifs qui rompt avec la morphologie d'habitat individuel du lotissement mais qui prolonge la qualité de l'aération du tissu (espace collectif ouvert et végétalisé).

- Au nord-ouest, le lotissement est délimité par le tracé de la voie de chemin de fer et son épaisseur végétalisée.

- Allée de la Sarpe, un autre lotissement s'est implanté au cœur de celui de la Roue, adoptant une autre typologie d'habitat jumelé, avec un plus fort rapport à la rue, concentrant les espaces végétalisés à l'arrière des parcelles.

CARACTERISTIQUES :

- Cet ensemble pavillonnaire est issu d'un plan d'aménagement, à l'exception de quelques maisons construites ultérieurement. La logique d'implantation organise les maisons les unes par rapport aux autres. Cette implantation prend également en considération la topographie et ménager ainsi des vues.

- Le bâti présente un caractère sériel avec une répétition de typologies bâties (maisons de plan rectangulaire avec toiture à 4 pans, coursive au 1^e niveau qui donne accès aux pièces de vie, garage au rez-de-chaussée...).

- La maison s'implante au milieu de sa parcelle, avec pour la plupart une orientation nord-ouest/sud-est, sans lien avec la situation de la voirie qui la dessert. Cette implantation permet de ménager un espace végétalisé de l'habitation.

- Les proportions entre bâti/non bâti et bâti/végétal sont des caractéristiques fortes de cet ensemble pavillonnaire.

- La présence du végétal dans les espaces privés est fortement perceptible depuis l'espace public (boisements, vues sur les jardins). Cette végétalisation est accentuée par les systèmes de clôtures de propriétés associant murs bahut et haies aux essences variables.



Caractéristiques à retenir



Coeur d'ilot verts



Secteur entre l'allée de la Scarpe et la rue de la Bièvre



Secteur de la rue de la Barse



Venelle

Prescriptions

Source : Laurence Médioni - Agnès Deldon - paysage et urbanisme 2006

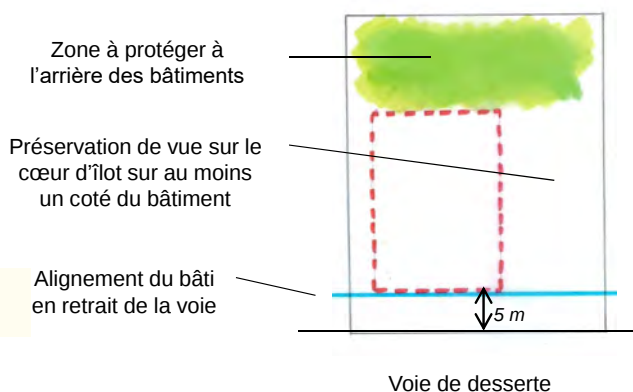
- **Protéger les cœurs d'îlots verts et favoriser les percées visuelles vers ces cœurs d'îlots végétalisés** : L'emprise au sol des nouvelles constructions est préférentiellement située à l'avant et/ou sur l'un des côtés de la parcelle afin de préserver les fonds de parcelle végétalisés ainsi qu'un couloir visuel sur ce fond de parcelle sur l'un des côtés.

- **Organiser les extensions de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble.**

- **Les réaffectations des surfaces au rez-de-chaussée** : Les créations d'ouvertures donnant sur la rue sont favorisées.

- **Les nouvelles constructions** : Lorsque c'est possible, une implantation est préconisée à 5 m de la voie. Ici, un traitement qualitatif de la façade sur rue est recherché.

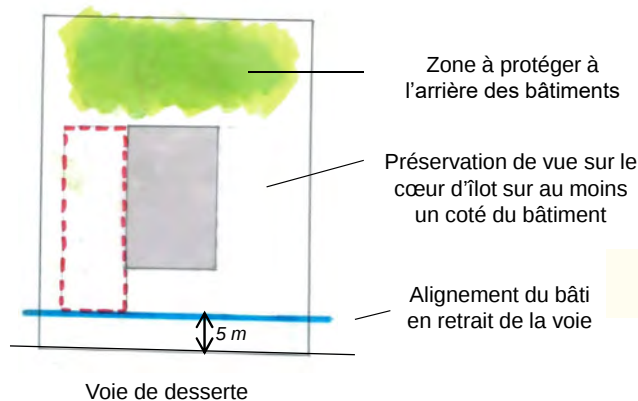
Nouvelle construction



En cas de construction disjointe d'un bâtiment existant, la distance entre construction est minimale, dans le respect des dispositions du règlement, afin de limiter la création d'espaces résiduels.

Dans le cas d'extensions, les ajouts respectent le volume bâti initial. Des « décrochés » par rapport au bâtiment (décalage par rapport aux nus de l'unité de base) sont à privilégier afin d'éviter des alignements aux murs ou la toiture. Toute extension reste en dessous de la rive de toiture du bâtiment existant.

Extension



Deux secteurs particuliers sont à signaler :

Le secteur entre l'allée de la Scarpe et la rue de la Bièvre

- Limiter la création d'espaces résiduels en cas de division parcellaire : ce secteur accueille des parcelles de grande taille offrant des façades sur chacune des deux rues. Toute division est conçue de façon à ne pas créer d'espace résiduel. L'accès principal du nouveau bâtiment s'organise depuis l'allée de la Scarpe. Une implantation à 5 mètres de la rue est préférée pour les nouvelles constructions.

Rue de la Barse (traitement de l'interface avec le secteur d'immeubles collectifs)

Le long de la rue de la Barse, du fait de leur localisation face à un quartier plus dense, les parcelles peuvent recevoir des extensions ou de nouvelles constructions sur l'avant de la parcelle, à partir d'un retrait de 2 m par rapport à la voie. Toutefois ces constructions nouvelles ou extensions ne s'implantent pas devant le bâtiment d'origine afin de préserver la vue sur celui-ci. Comme pour l'ensemble du secteur, les prescriptions concernant les constructions sont maintenues (préservation des fonds de parcelles végétalisés, recherche de décrochés et limitation des espaces résiduels).

- Respecter le langage architectural existant :

Les nouvelles constructions s'inspirent de l'architecture existante : ouvertures, toits à 4 pans, balcons ... Un faîtage du corps principal parallèle à la voirie est à privilégier. Les éléments ou traitements architecturaux « nouveaux » pour les constructions, extensions ou réhabilitations sont autorisés (toit terrasse par exemple) dans la mesure où ils s'intègrent dans le jeu de volume et le paysage existant et

Prescriptions

prennent en compte les parcelles voisines, la relation à la voirie.

Les constructions nouvelles respectent le traitement des constructions originelles : parpaings, béton, briques avec finitions enduites ou peintes au rendu mat de préférence. Les traitements ponctuels en matériaux nobles sont autorisés. Les imitations de matériaux ne sont pas autorisées.

À l'origine la palette de couleur était extrêmement réduite, aujourd'hui l'utilisation diversifiée de la couleur permet de donner un supplément de caractère à une architecture uniforme. La palette durable (maçonnerie et structure) recouvre les teintes naturelles de terre, ocre, allant jusqu'aux teintes plus foncées d'ocre rouge, elle peut aussi intégrer des couleurs vives comme le jaune, le rose, le vert ou même le bleu. Sont à éviter les couleurs trop claires, trop foncées ou les gris. Le blanc pur n'est pas autorisé. La palette ponctuelle (porte-volet-clôture) autorise

toutes les couleurs, néanmoins les couleurs foncées sont à éviter. Les matières naturelles (bois, fer), les couleurs complémentaires par rapport aux maçonneries, ou les camaïeux sont encouragés.

- Maintenir la végétalisation :

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Préserver le système de clôture des propriétés à caractère patrimonial ou paysager.

Identification

Adresse : Chemin de la Teyssonnière, route de Genève, boulevard de la Corniche, chemin du Vallon, chemin du Rhône, chemin Victor Basch

Typologie : Tissu pavillonnaire issu d'un plan de composition

Valeur : Architecturale, urbaine et paysagère



Caractéristiques à retenir

Source :

Expertise architecte conseil - Cité projets créations - 2004.

CONTEXTE :

- Le périmètre des Brosses est un ensemble pavillonnaire intégré dans la Balme du Rhône, au bord de la route de Genève. Il s'implante à l'extrême sud-est de la commune de Rillieux-La-Pape, au bord de la Rocade Est.
- Cet ensemble peut être divisé en deux sous-parties, délimitées par la route de Genève.

CARACTERISTIQUES :

- Il s'agit d'un ensemble très cohérent, issu d'un lotissement autour des chemins de la Teyssonnière et du vallon.
- Les maisons s'implantent au milieu de leur parcelle, mais entretiennent un rapport fort à la voie puisqu'elles lui sont, pour la majorité d'entre elles, parallèles.
- Les bâtiments qui composent ce tissu présentent un caractère sériel. En effet, cet ensemble se compose de la répétition d'un petit pavillon de plain-pied (parfois surmonté d'un étage), avec pan coupé en saillie, toiture à demi-croupe. Les typologies varient légèrement suivant où la maison est implantée.



Caractéristiques à retenir

Au nord de la route de Genève

Les maisons avec traitement de l'angle sur un niveau, là où le terrain est le plus plat. Les maisons avec traitement de l'angle sur deux niveaux se situent sur les secteurs où la topographie s'accroît.

Au sud de la route de Genève, les types sont moins marqués. Les maisons et parcelles sont de plus grande taille. Deux types de maisons ont été identifiés le long de l'impasse Victor Basch : les maisons avec entrée sur le grand côté ; les maisons avec entrée sur pignon. L'architecture des maisons est de facture modeste. À noter cependant les jeux de volumes et de décrochés des constructions ainsi que des appuis de baies en saillie. La qualité architecturale est rehaussée par la présence de décors peints sur certaines habitations (typiques des années 30), qui participe à la qualité de cet ensemble et sont constitutifs de son identité.

- La présence végétale est très importante dans cet ensemble pavillonnaire. La végétation entretient un fort rapport avec le bâti. En effet les jardins et boisements participent à la composition de l'ensemble et sont fortement perceptible depuis l'espace public, en raison de la topographie (qui ménage également des vues). Cette qualité paysagère est renforcée par le système de clôture des jardins associant murs bahut surmontés de grille à des haies plantées.

- D'autres types de pavillons anciens ordonnés organisés autour de la route de Genève sont également présents dans ce périmètre.

Prescriptions

- Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature et d'ornementation à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : jalousies, persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux ou quatre pans sont admises. Sur les volumes annexes, d'autres types de toiture sont admis. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

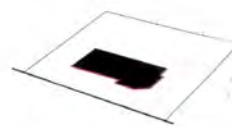
- Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble

- **Extension sur les côtés :** Les extensions sur le côté sont envisageables sous certaines conditions :

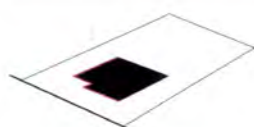
Les extensions contiguës au bâtiment d'origine, présentent une cohérence de composition entre les différents volumes



Maison avec traitement de l'angle sur un niveau



Maison avec traitement de l'angle sur deux niveaux



Maison avec entrée sur pignon



Maison avec entrée sur le côté



(anciens et nouveaux) et un traitement soigné des liaisons et des matériaux.

Les extensions constituées par des vérandas, respectent les mêmes prescriptions : continuité avec le bâti existant, structure légère et maximum de transparence.

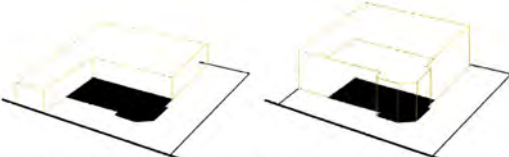
Extension par le haut : Ces extensions s'inscrivent dans la continuité du plan au sol et reprennent une toiture similaire.

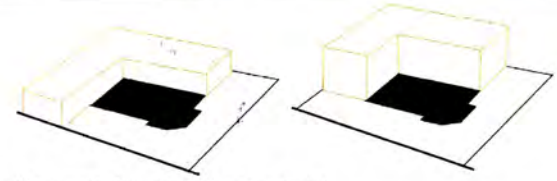
Les nouveaux percements respectent l'alignement donné sur le bâtiment d'origine. La hauteur de l'étage tient compte des proportions de la façade d'origine.

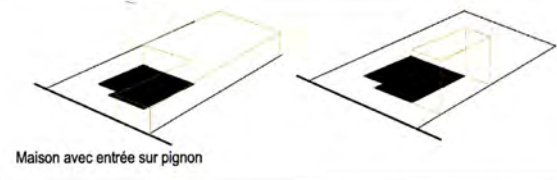
Pour une extension partielle, la hauteur ajoutée est inférieure à la hauteur de l'étage inférieur. Elle s'inscrit aussi dans le volume de la toiture.

Pour une extension totale, la hauteur de l'étage est égale à l'étage inférieur. Pour les maisons à traitement d'angle, la maison sur deux niveaux fait référence. Dans le cas d'une extension au-dessus d'un garage contigu au bâtiment, l'extension s'inscrit dans le volume manquant et reprend les pans de toiture.

Prescriptions

- 

Maison avec traitement de l'angle sur un niveau
- 

Maison avec traitement de l'angle sur deux niveaux
- 

Maison avec entrée sur pignon
- l'extension et le bâtiment existant de manière à laisser un passage.

Les extensions à même la façade : balustre, garde-corps, avant toit, marquise, oriel ...sont comprises dans le volume défini par le bord de toiture de la maison.

- **Préserver la qualité paysagère**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Respecter le principe de murs bahut pour le clos des propriétés : seuls les murs bahut surmontés de dispositifs ajourés (grille par exemple) sont autorisés sur rue pour la clôture des propriétés.

Les murs bahut existants sont à préserver, sauf percée ponctuelle. Tout nouveau mur bahut participe à la cohérence de l'ensemble

Les règles générales d'implantation : Les extensions au sol ne dépassent pas approximativement les 2/3 de la surface au sol du bâtiment initial.

> **Zone de non construction :** Cette zone est à laisser non construite pour garder l'aspect de la rue et la perméabilité des parcelles. Le côté de la parcelle choisi dépend d'éléments constitutifs de la façade à conserver : traitement de l'angle, dissymétrie de la façade.

> **Axes de faîtage :** Les extensions reprennent des éléments de toiture similaire (degré de pente, matériaux) et l'axe de faîtage du bâtiment existant sur la parcelle.

> **Position des extensions par rapport au bâtiment existant :** Les extensions s'inscrivent dans la continuité du bâtiment initial. Les extensions s'alignent, au minimum sur une façade existante. La position des extensions génère le moins possible d'espace résiduel inutilisable.

> **Les extensions par un bâtiment séparé sont tolérées uniquement dans le cas de garage.** Il s'aligne alors sur la limite mitoyenne de la parcelle et sur la limite avec la rue. Un espace minimum de 0.9 m est laissé entre

Identification

Adresse : Parc Genevrey, Avenue Jean Jaurès

Typologie : Tissu pavillonnaire issu d'un plan de composition

Valeur : Mémoire, urbaine, sociale et d'usage



Caractéristiques à retenir

Source :

Expertise architecte conseil - Cité projets créations - 2004.

CONTEXTE :

- Cette cité ouvrière a été construite au début du siècle dernier.
- Elle se situe à l'est de la commune de Rillieux-La-Pape.

CARACTERISTIQUES :

- C'est un périmètre de dimensions réduites, qui englobe onze bâtiments, organisé autour d'un espace public composé. Cinq bâtiments s'organisent en arc de cercle autour de plates-bandes et d'alignement d'arbres.
- Cette cité est donc organisée selon un plan de composition, régi à la fois par les espaces extérieurs et les voies mais également par le positionnement des maisons les unes par rapport aux autres.
- Les constructions se divisent en deux typologies répétées en série : au nord de l'avenue Jean Jaurès, les maisons sont jumelées, et légèrement surélevées, possèdent un unique niveau, parfois complétés de combles aménagés. Les deux logements sont desservis par deux entrées distinctes. Au sud de l'avenue Jean Jaurès, les maisons sont également jumelées et surélevées, mais elles comportent un étage. Les

logements sont desservis par un escalier central.

- L'architecture est de facture modeste, mais présente néanmoins, pour les sujets les moins modifiés, quelques éléments notables de modénature comme la composition symétrique des façades autour d'un axe central, le traitement en bichromie des façades agrémentées de décors peints, la présence d'une pergola pour couvrir l'entrée.
- Cette cité entretient un fort rapport à l'espace public, et à la qualité végétale. Les murets bas et ajourés laissant des vues sur les jardins ou les abords végétalisés des constructions renforcent la présence végétale.
- Cet ensemble a gardé sa cohérence de cité, malgré des extensions de plus en plus nombreuses, phénomène dû à l'époque de construction où les besoins d'espaces aussi bien en ce qui concerne le stationnement que l'espace dévolu à la famille étaient bien inférieurs à ceux d'aujourd'hui.



Prescriptions

Maintenir l'identité et la cohérence de la cité Genevrey en respectant les caractéristiques décrites : implantations par rapport aux voies et des constructions les unes par rapport aux autres, gabarits et volumétries de l'existant.

Organiser les extensions de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble :

Emprise des extensions et zones inconstructibles.

Les espaces situés à l'avant des façades principales restent inconstructibles. Les extensions latérales et à l'arrière sont privilégiées telles que présentées par le schéma ci-contre.

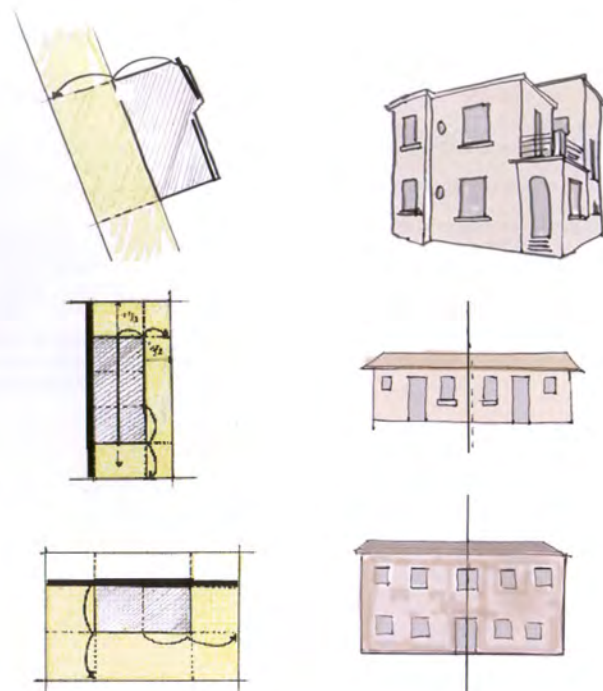


Traitement des hauteurs et des toitures.

Les extensions contiguës ont soin de s'intégrer en respectant les pentes du toit. On encourage dans le cas de constructions de faible hauteur (notamment les garages), l'aménagement d'une terrasse sur le toit qui permet de relier l'extension au logement.

Traitement des façades. Une attention particulière est portée aux frises décoratives des façades. Elles sont conservées, voire retrouvées au moyen d'archives ou de relevés précis. Dans le cas de constructions lourdes en maçonnerie, on adopte un enduit de la même couleur que l'existant, et le même type de menuiserie est utilisé. Les percements créés respectent l'alignement et les proportions des percements existants. L'ajout d'éléments rapportés en façade (de type marquise) est à éviter.

Traitement des extensions. Les constructions légères, en bois ou métalliques, seront aussi autorisées. Une finition soignée et le raccord à l'existant devront être étudiés afin d'assurer leur bonne insertion.



Respecter le langage architectural existant :

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux ou quatre pans sont admises, en évitant la présence de pignons sur rue.

Sur les maisons les plus remarquables, les éléments de modénature et d'ornementation caractéristiques sont conservés.

Respecter le principe de murs bahut pour le clos des propriétés :

Seuls les murs bahut surmontés de grille sont autorisés sur rue pour la clôture des propriétés.

Les murs bahut existants sont à préserver, sauf percée ponctuelle. Tout nouveau mur bahut participe à la cohérence de l'ensemble.

Préserver la qualité paysagère :

Le doublage des clôtures par des haies est encouragé. Les vues sur la végétation présente dans les parcelles privées sont à conserver depuis les voies. L'espace central végétalisés et arboré est préservé de toute construction.